

EXEMPLE DE TRAVAUX RÉALISÉS OU ENGAGÉS

RISQUES MAJEURS

- Co-pilotage de la campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs organisée à l'automne 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Co-organisation de la journée annuelle **Les bons réflexes** (1^{ère} édition le 8 octobre 2019 au SDMIS à Saint-Priest)
- Suivi des actions labellisées "Les bons réflexes"
Plus d'infos : www.lesbonsreflexes.com
- Guides d'information et fiches réflexes pour le personnel intervenant dans des zones à risques et dans des ERP (en 2018 et 2019)

AIR ÉNERGIE CLIMAT

- Évaluation du PPA grenoblois en 2019
- Révision du PPA en 2020
- Suivi de la feuille de route stratégique

ENVIRONNEMENT SANTÉ

- Réalisation de lettres semestrielles d'information sur l'environnement et la santé dans le Y grenoblois depuis 2018
- Organisation d'une conférence débat sur la qualité de l'air et les effets cocktail en septembre 2019
- Suivi et finalisation des deux études de zone iséroises Sud grenoblois et Pays Roussillonnais
- Contribution au Plan Régional Santé Environnement 3 (et 4) à travers des actions territoriales

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ÉCONOMIE DURABLES

- Accompagnement des populations pour la mise en œuvre des travaux prescrits par les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) depuis 2015
- Réalisation d'une charte et d'un livret des itinéraires de desserte pour l'accès aux principaux sites industriels générateurs de flux de matières dangereuses dans l'agglomération grenobloise en 2019



SPPPY
Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Unité départementale de l'Isère
17 Boulevard Joseph Vallier
38030 Grenoble cedex 02

Tél. : 04 76 69 34 34

secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : www.spppy.org



SPPPY
Secrétariat Permanent
pour la Prévention
des Pollutions et des risques
dans la région grenobloise

SPPPY

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise (SPPPY) est une instance permanente d'information, d'échanges et de concertation dans le domaine de l'environnement et des risques.

Il regroupe de manière volontaire les différentes parties prenantes concernées par ces thématiques et issues des "collèges" qui constituent la société civile : élus, collectivités, acteurs économiques, associations de défense de l'environnement, de consommateurs, de riverains, chercheurs et personnalités qualifiées, représentants des salariés, et services de l'État.

Le SPPPY a été officiellement créé par arrêté préfectoral le 29 juillet 2011 ; c'est le dernier né du réseau des 15 SPPPI¹ de France.

¹ SPPPI : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels



PÉRIMÈTRE

Le périmètre de référence est celui du **Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine de Grenoble (SCOT RUG)**

276 communes | **10 intercommunalités**

² SPIRAL : Secrétariat Permanent pour la prévention des pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise

ORGANISATION

Le SPPPY est **co-présidé** par le préfet de l'Isère et par un député. Les travaux sont organisés autour d'une **commission plénière**, qui compte près d'une centaine de membres, et de 5 commissions thématiques :

- 1 Risques majeurs**
- 2 Air, énergie, climat**
- 3 Aménagement du territoire et économie durables**
- 4 Environnement-Santé**
- 5 Qualité des milieux et biodiversité**

Chaque commission technique est présidée par l'un de ses membres. L'animation du SPPPY est assurée par l'unité départementale de l'Isère de la **DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**.

Le ministère en charge de l'environnement finance l'animation et une partie des projets et études.

MISSIONS

Les missions du SPPPY consistent à :

- Améliorer la connaissance mutuelle et l'échange d'informations entre les différents membres,
- Développer des actions concertées pour améliorer la portée de certaines actions réglementaires,
- Travailler sur des champs non couverts par la réglementation et répondre à des besoins spécifiques locaux,
- Contribuer à l'information du public, à la prise en compte de ses attentes, et plus généralement au partage de la connaissance et des compétences dans les différents domaines techniques auxquels il choisit de s'intéresser.

